

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/11

Chapitre 7.1 décisions budgétaires

Objet : Convention AD Pro

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 mars 2024

Date de convocation : 28
février 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 19

(25 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 19

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Michèle
TETENOIRE

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER (pouvoir à Christine MAXIMIN), Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Michèle TETENOIRE, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE (pouvoir à Christian DURAND)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sophie VAGINAY RICOURT (pouvoir à Victor BERENGUEL), Frédéric REYNAUD

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Joël BONNAFOUX (pour à Valérie ROSSI), Carole CHAUVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Thierry ALLAMANNO (CDV), Christian ROMAN (CD05)

Exposé des motifs :

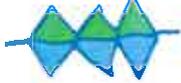
Le Président rappelle qu'en 2019, le Comité syndical avait proposé un accord partenarial permettant à l'établissement de pouvoir disposer d'une embarcation pour les sorties institutionnelles régulièrement organisées sur le lac, et au prestataire mobilisant ce bateau au gabarit « hors norme » d'en limiter le coût de stationnement. La convention étant arrivée à échéance en 2023, il convient donc de la renouveler compte-tenu de la plus-value apportée par cet accord. Le Président rappelle en effet que ce produit touristique, unique sur le lac de Serre-Ponçon, s'appuie sur une capacité de 16 personnes et une puissance de moteur importante, ce qui correspond bien souvent aux besoins de l'institution dans ses actions de promotion.

De son côté, la société AD Pro souhaite participer activement à la communication institutionnelle du lac de Serre-Ponçon, en tant que prestataire d'activité indirectement bénéficiaire des politiques publiques conduites sur la retenue.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 établissant les statuts du syndicat mixte,



- La Convention-cadre entre le S.M.A.DE.SE.P. et EDF signée le 13 février 2023,
- Les délibérations n°2019-28 du 8 juillet 2019 et n°2019-48 du 13 novembre 2019 approuvant la convention entre AD Pros et le S.M.A.DE.SE.P. ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt de nouer un partenariat avec la société « AD Pros » permettant à la collectivité de bénéficier gratuitement pour 5 sorties annuelles d'une embarcation parfaitement adaptée aux besoins de la collectivité (16 places disponibles, confort sonore...) ;
- La nécessité de renouveler la convention ci-jointe déclinant ce partenariat, parfaitement profitable à l'établissement public ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 mars 2024 :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention 2024-2026 ci-jointe avec la société « AD Pros » et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL